

**Les Français soutiennent massivement les transferts publics en direction des personnes les plus vulnérables. Une forte majorité d'entre eux (67 % en 2021) souhaitent que le revenu de solidarité active (RSA) soit augmenté. Ils approuvent aussi largement le principe d'un minimum social plus élevé que le RSA pour les personnes en situation de handicap. Sept Français sur dix sont par ailleurs favorables à une prise en charge de la perte d'autonomie par les pouvoirs publics.**

Le Baromètre d'opinion de la DREES (encadré 1) permet, entre autres, d'analyser chaque année le soutien des Français aux politiques d'aide en faveur des personnes démunies, des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

### Deux Français sur trois souhaitent une augmentation du revenu de solidarité active

En 2021, un Français sur deux estime que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis. Cette proportion a chuté de 15 points par rapport à 2017. Le revenu de solidarité active (RSA) est la prestation emblématique de soutien aux personnes en grande difficulté financière (voir fiche 32). En 2021, les deux tiers des Français souhaitent l'augmentation de son montant<sup>1</sup>. Cette proportion, relativement stable entre 2015 et 2020, a augmenté de 5 points entre 2020 et 2021, tandis que la part des personnes souhaitant maintenir le RSA à son niveau<sup>2</sup> baissait d'autant (graphique 1). Ceux jugeant qu'il faut diminuer le montant du RSA restent très minoritaires (15 %). Parmi les personnes favorables à une augmentation du RSA, à peine plus d'un quart (26 %) se déclarent toutefois prêtes à accepter une hausse de leurs impôts pour la financer.

Les plus modestes sont les plus favorables à une augmentation du montant du RSA : parmi les

20 % dont le niveau de vie est le plus faible, 73 % y sont favorables<sup>3</sup>, contre 60 % parmi les 20 % dont le niveau de vie est le plus élevé. L'écart entre les plus modestes et les plus aisés, après s'être nettement creusé entre 2018 et 2019 (de 9 à 21 points), s'est réduit depuis (15 points en 2020 et 13 points en 2021). Les femmes soutiennent plus souvent une augmentation du RSA que les hommes (70 % contre 63 %). C'est également le cas des plus jeunes comparativement aux plus âgés : 71 % des 18-29 ans y sont favorables contre 65 % des personnes de 50 ans ou plus.

### Plus de huit personnes sur dix sont favorables à une solidarité renforcée envers les personnes handicapées

En 2021, près de six Français sur dix (58 %) estiment que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées, alors qu'ils étaient moins d'un sur deux à partager cet avis entre 2014 et 2018. Cette opinion est davantage partagée par les hommes (61 %) que par les femmes (54 %). Par ailleurs, plus les personnes interrogées sont âgées, moins elles sont d'accord avec cette assertion : 64 % des jeunes adultes de 18 à 29 ans considèrent que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées, contre 54 % des personnes de 50 ans ou plus (graphique 2). Parmi les personnes se déclarant

1. Le montant est précisé aux enquêtés dans la question. Dans le questionnaire de 2021, le montant indiqué est de 565 euros par mois, ce qui correspond au montant en vigueur fin 2021 pour une personne seule sans autres ressources.

2. La modalité « Il faut laisser le RSA à son niveau » est posée uniquement lorsque l'enquêté ne sait pas choisir entre les modalités « Il faut augmenter le RSA » et « Il faut diminuer le RSA ».

3. Parmi eux, environ 10 % déclarent percevoir le RSA dans l'enquête du Baromètre d'opinion de 2021.

limitées depuis au moins six mois dans les activités que les gens font habituellement<sup>4</sup>, 52 % sont de cet avis, contre 59 % parmi celles déclarant ne pas être limitées. Les personnes se disant « fortement limitées » sont quasiment autant à considérer que

la société se donne les moyens pour l'intégration des personnes handicapées que celles se disant « limitées mais pas fortement ».

Les Français sont très nombreux à se prononcer en faveur d'une intervention publique spécifique

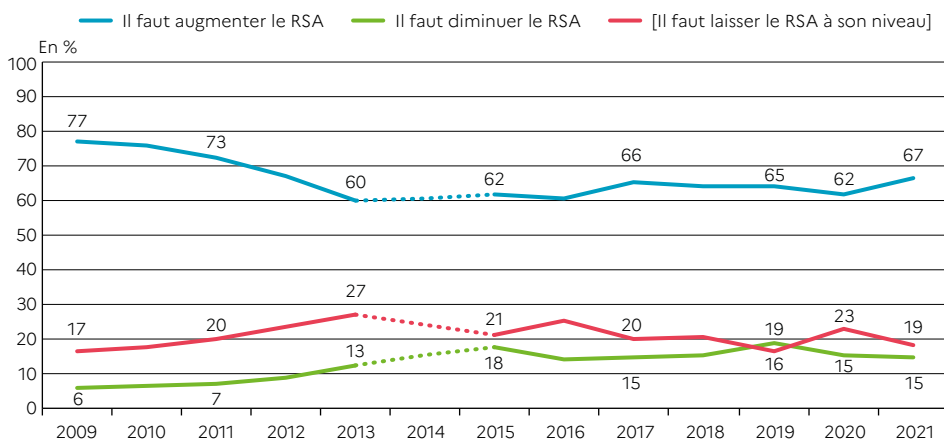
### Encadré 1 Précautions d'interprétation des enquêtes d'opinion

Les réponses à une enquête d'opinion sont particulièrement sensibles à la formulation des questions ou à la position de celles-ci dans le questionnaire. Les enquêtes d'opinion permettent cependant des comparaisons entre catégories sociales ou dans le temps. Elles peuvent notamment capter l'évolution de la distribution des réponses, au fil des années, lorsque la formulation des questions et l'organisation du questionnaire restent les mêmes. De telles variations informent sur l'évolution des opinions dans le temps, en fonction de la conjoncture, des actions politiques mises en œuvre et du débat médiatique. Toutefois, de très petites variations peuvent ne refléter que des imperfections de mesure.

Pour des raisons de commodité, les personnes interrogées dans le cadre de ce Baromètre (résidents en France métropolitaine, de 18 ans ou plus) sont désignées ici par le terme de « Français ».

Les pourcentages d'opinion présentés sont calculés en excluant les réponses « Ne se prononcent pas ». Lorsque celles-ci dépassent 3 % des réponses, une annotation est ajoutée.

### Graphique 1 Opinion des personnes interrogées sur le montant du RSA



RSA : revenu de solidarité active.

**Lecture** > En 2021, 67 % des personnes interrogées pensent qu'il faut augmenter le RSA.

**Notes** > Les données de l'année 2014 ne sont pas disponibles pour cette question. La modalité « Il faut le laisser à ce niveau » n'est pas ouvertement proposée aux enquêtés. En 2021, 5,6 % des répondants ne se prononcent pas, contre 4,6 % en 2020.

**Champ** > Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du champ du graphique.

**Source** > DREES, Baromètre d'opinion 2009-2021.

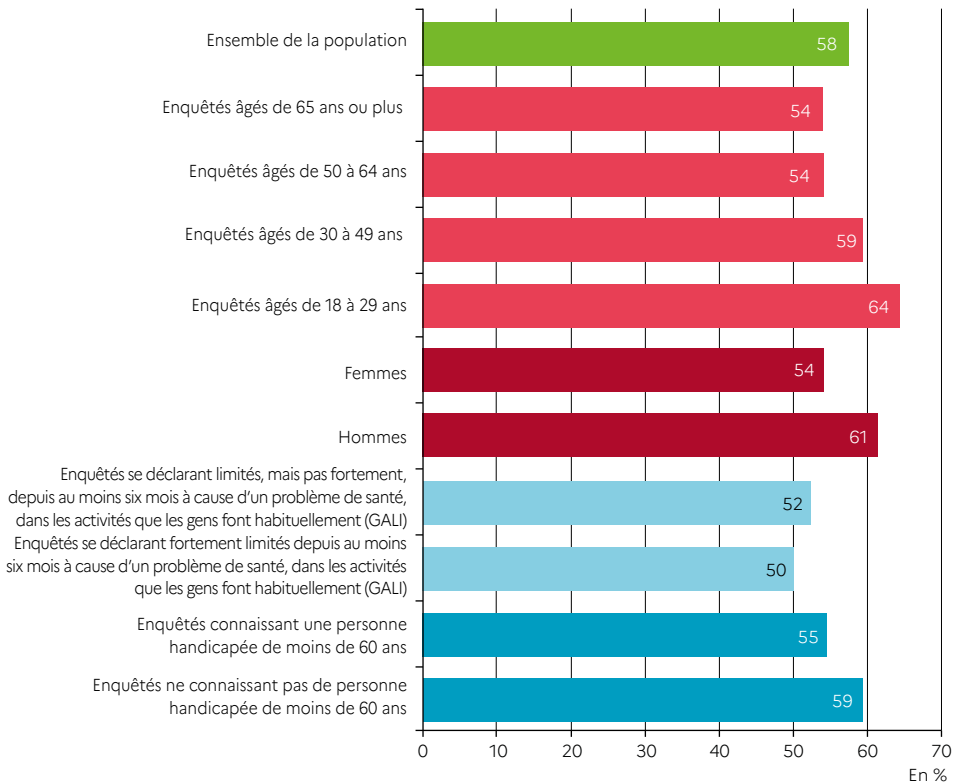
4. Dans les enquêtes en population générale, la population en situation de handicap est habituellement définie comme les personnes se déclarant fortement limitées, en raison d'un problème de santé, depuis au moins six mois, dans les activités que les gens font habituellement. En 2021, dans le Baromètre d'opinion, 16 % des enquêtés se déclarent limités, mais pas fortement, et 6 % fortement limités.

à l'égard des personnes handicapées. En 2021, 85 % jugent qu'il est normal qu'une personne handicapée ait un revenu minimum supérieur à celui d'une personne qui ne l'est pas. Seuls 15 % estiment que les minima sociaux devraient être les mêmes pour tous, que l'on soit handicapé ou non. De fait, il existe aujourd'hui un minimum social spécifique : l'allocation aux adultes handicapés (AAH)<sup>5</sup>. En 2021, son montant maximal est de 904 euros par mois pour une personne seule et sans ressources. Il est supérieur à la plupart des minima sociaux, comme le RSA (565 euros)

ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS) [507 euros], et il est comparable à celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) [907 euros en 2021], habituellement qualifiée de « minimum vieillesse ».

Les Français sont majoritairement favorables à une attribution des aides aux personnes handicapées sans condition de ressources. En 2021, 61 % estiment que les aides devraient être versées à toutes les personnes en situation de handicap, quels que soient leurs revenus<sup>6</sup>, tandis que 39 % préféreraient que les aides financières, pour

### Graphique 2 Enquêtés en accord avec le fait que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées, en 2021



GALI : Global activity Limitation Indicator ou « indicateur de limitation d'activité générale ».

**Lecture** > En 2021, 54 % des enquêtés âgés de 50 ans ou plus pensent que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées.

**Champ** > Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du champ du graphique.

**Source** > DREES, Baromètre d'opinion 2021.

5. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) peut aussi être accordée aux personnes handicapées à faibles ressources, lorsque celles-ci sont titulaires d'une pension d'invalidité, mais elle est beaucoup moins répandue.

6. Il n'est pas précisé dans la question à partir de quel seuil cette aide devrait être réduite.

compenser les surcoûts liés au handicap, soient réservées à ceux qui disposent de faibles revenus. L'universalité des prestations liées au handicap est de plus en plus soutenue dans la société française : dix ans plus tôt, moins de 40 % adhéraient à cette opinion.

Dans la pratique, le conditionnement aux ressources varie effectivement entre les diverses aides aux personnes handicapées existantes. Alors que l'accès à l'AAH est soumis à condition de ressources – en cohérence avec sa logique de minimum social –, ce n'est pas le cas de la prestation de compensation du handicap (PCH), même si son montant peut varier en fonction des ressources (voir fiche 19).

Pour la première fois en 2021, les enquêtés ont été interrogés sur la « déconjugalisation » de l'AAH qui consisterait, pour les personnes en couple, à ne plus prendre en compte, dans le calcul de l'allocation, les revenus du conjoint. Si un tiers considère que, pour une personne handicapée vivant en couple, le montant de l'allocation doit être modulé en fonction des revenus du ménage, les deux tiers estiment qu'il doit tenir compte uniquement des ressources propres à la personne handicapée. Cette opinion est un peu plus partagée par les femmes que par les hommes (68 % contre 65 %). Les bénéficiaires d'une prestation liée au handicap, à l'invalidité ou à la dépendance (AAH, APA, PCH...), sont bien plus nombreux que les non-bénéficiaires à soutenir la « déconjugalisation » de l'allocation (75 % contre 66 %).

### Près de sept Français sur dix pensent que l'État et les pouvoirs publics doivent financer la perte d'autonomie

La perte d'autonomie d'une personne âgée est définie par les difficultés qu'elle rencontre dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, en raison d'incapacités durables. En 2021, 70 % des Français estiment que la prise en charge des coûts de la perte d'autonomie doit relever principalement de l'État et des pouvoirs publics, 17 % qu'elle devrait être du ressort des enfants ou des

familles, et 13 % des personnes âgées dépendantes elles-mêmes par le biais de leur épargne ou d'une assurance privée. La part des Français qui considèrent que la prise en charge financière devrait revenir aux enfants et à la famille a baissé de 8 points de 2014 à 2021, tandis que la part de ceux en faveur d'une prise en charge par l'État et les pouvoirs publics a augmenté presque d'autant (graphique 3).

L'opinion selon laquelle la responsabilité de la prise en charge financière des personnes âgées dépendantes revient aux pouvoirs publics est légèrement plus partagée par les femmes et par les personnes âgées de 50 ans et plus, et nettement moins par les Français les plus aisés. Ils sont six sur dix à le penser parmi les 20 % ayant le niveau de vie le plus élevé, contre sept sur dix dans le reste de la population. Les plus aisés estiment plus souvent que les personnes âgées devraient assumer leur prise en charge elles-mêmes (soit 19 % contre 12 % pour le reste des Français). Quant aux personnes déclarant apporter une aide régulière et bénévole à une personne âgée dépendante, elles sont 75 % à se prononcer en faveur d'une prise en charge par l'État et les pouvoirs publics et 9 % en faveur d'une prise en charge par les personnes âgées dépendantes elles-mêmes (via une épargne ou une assurance privée), contre respectivement 68 % et 14 % parmi celles n'apportant aucune aide<sup>7</sup>. Elles sont quasiment autant que les personnes non aidantes, soit 17 %, à considérer que la prise en charge financière revient aux enfants ou à la famille des personnes âgées.

En 2021, moins de la moitié des répondants se prononcent en faveur de la création d'une cotisation obligatoire spécifique au financement de la perte d'autonomie (48 %), une proportion en légère baisse par rapport aux années précédentes. Toutefois, parmi ces personnes en faveur d'une cotisation obligatoire, seulement 27 % estiment qu'elle doit l'être pour tous, tandis que 21 % pensent qu'elle ne doit l'être qu'à partir d'un certain âge. L'autre moitié (52 %) des personnes

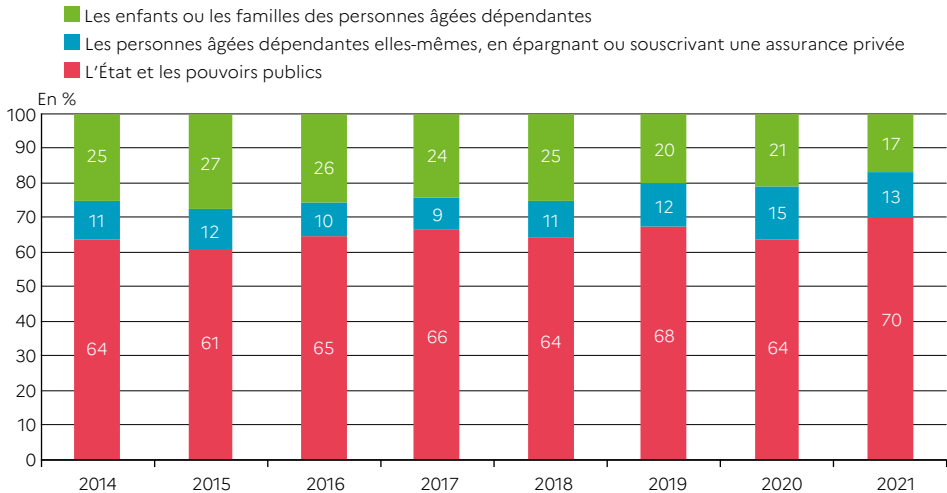
7. Dans l'enquête Baromètre d'opinion de la DREES de 2021, 17 % indique apporter une aide régulière et bénévole à une personne âgée dépendante vivant chez lui, chez elle ou ailleurs (institution, etc.)

interrogées préféreraient que la prise en charge du risque de perte d'autonomie pèse uniquement sur ceux qui veulent bénéficier d'une aide pour y faire face. Les répondants qui se déclarent aidants d'une personne âgée sont un peu plus souvent en faveur d'une cotisation spécifique obligatoire par rapport à ceux n'apportant pas d'aide régulière (51 % contre 47 %). Cette opinion ne varie pas significativement en fonction de l'âge, à ceci près que les moins de 35 ans optent moins souvent que leurs aînés pour une cotisation obligatoire pour tous acquittée quel que soit l'âge (23 % contre 28 %). Cette faible variabilité des résultats va plutôt à l'encontre de l'idée selon laquelle chaque classe d'âge verrait avant tout la situation à travers le prisme de ses propres intérêts financiers de court terme.

En 2021, six Français sur dix préfèrent que l'aide financière apportée aux personnes âgées

dépendantes soit réservée à celles disposant de faibles revenus. Quatre sur dix souhaitent au contraire que cette aide soit universelle, sans condition de ressources. Ce niveau, en hausse constante depuis 2013 (+17 points de pourcentage), reste cependant bien inférieur à celui des personnes en faveur d'une aide universelle aux personnes handicapées, soit six personnes sur dix. Dans la pratique, la prise en charge publique de la perte d'autonomie en France passe principalement par le versement d'une aide en nature aux personnes de plus de 60 ans : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) [voir fiches 12 à 15]. Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources, mais une participation est demandée aux ménages disposant de ressources supérieures au montant de l'ASPA : ce « ticket modérateur » croît avec les revenus, et peut atteindre jusqu'à 90 % de l'aide. ■

### Graphique 3 Opinion des enquêtés quant aux acteurs devant prendre en charge financièrement les personnes âgées en perte d'autonomie depuis 2014



**Lecture >** En 2021, 70 % des personnes interrogées pensent que ce sont principalement l'État et les pouvoirs publics qui doivent prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes.

**Champ >** Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du champ du graphique.

**Source >** DREES, Baromètre d'opinion 2014-2021.

**Pour en savoir plus**

- > Le questionnaire du Baromètre d'opinion de la DREES et ses résultats depuis 2000 sont disponibles en datavisualisation sur : <http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/Barometre-DREES>
- > **Antunez, K.** (2020, mai). Les Français souhaitent une prise en charge par l'État de la perte d'autonomie des personnes âgées. DREES, *Études et Résultats*, 1 148.
- > **Brunel, M., Latourelle, J., Zakri, M.** (2019, février). Un senior à domicile sur cinq aidé régulièrement pour les tâches du quotidien, DREES, *Études et Résultats*, 1 103.
- > **Lardeux, R., Papuchon, A., Pirus, C.** (2021, juillet). Un sentiment de pauvreté en hausse chez les jeunes adultes fin 2020. *Études et Résultats*, 1 195.
- > **Perron-Bailly, É.** (2017, janvier). Handicap, dépendance et pauvreté : les Français solidaires des plus vulnérables. DREES, *Études et Résultats*, 990.